



DOSSIER DE CANDIDATURE

CONSEIL
ENFANTS ET
(CMEJ)



MUNICIPAL DES
DES JEUNES

Année 2024 / 2026

2. Fiche de renseignements
3. Candidature
4. Autorisation parentale

A retourner en Mairie avant le 28 /10 /2023

LA REGLEMENTATION DES ELECTIONS

1. Les électeurs

Deux conditions doivent être remplies par les électeurs au moment des élections :

- Habiter à Soussans
- Être scolarisés en classe de CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}.

2. Les candidats

Deux conditions doivent être remplies par les candidats au moment des élections :

- Habiter à Soussans
- Être scolarisés en classe de CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}.

3. La composition du Conseil municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ)

Le CMEJ est composé de 12 enfants maximum en respectant la parité.

4. Les conditions d'éligibilité

Pour être éligible au CMEJ de Soussans, il faut :

- Remplir les conditions 1 et 2 nommées ci-dessus ;
- Faire acte de candidature ;
- Avoir une autorisation parentale.

5. Le scrutin

- Les électeurs sont inscrits sur une liste électorale éditée par la mairie.
- Les électeurs disposent d'une carte électorale à présenter le jour des élections.
- Les votes ont lieu à bulletin secret.
- Les candidats ayant rassemblé le plus de voix sont élus.
- Sont considérés comme nuls les bulletins comportant des signes distinctifs (barrés, annotés, etc.), ils ne sont pas compatibles pour le vote.
- Les électeurs ne pouvant pas prendre part au scrutin peuvent donner une procuration (signature obligatoire) à un autre électeur dans la limite d'une procuration par électeur.

CANDIDATURE AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Partie à remplir par le candidat

Nom :

Prénom :

Date de naissance :



Fille

Garçon

École / collège fréquenté : classe :

Adresse :

.....

33460 SOUSSANS

Tel :

Mail :

Je soussigné(e)
déclare être candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal des Enfants et des
Jeunes de Soussans pour le mandat 2024 / 2026.

Partie à remplir par le représentant légal

Père Nom :

Mère Prénom :

Tuteur Tel:

Mail :

Fait à Soussans, le

Signature du candidat

Signature du représentant légal

PRESENTATION ET MOTIVATION DU CANDIDAT

1. Peux-tu te présenter en quelques lignes (loisirs, hobbies, famille, etc.) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Pourquoi veux-tu être au Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes ?
Qu'est-ce que cela représente pour toi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Que souhaites-tu améliorer ou créer à Soussans ? Quels sont les projets que tu aimerais mener ou les thèmes dont tu souhaiterais discuter ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

AUTORISATION PARENTALE

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes de la Commune de Soussans. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné(e)

domicilié(e) à Soussans

Représentant légal de l'enfant (Nom Prénom)

- ✓ autorise mon enfant à déposer sa candidature et à faire campagne pour le CMEJ.
- ✓ autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au CMEJ.
- ✓ autorise mon enfant à être filmé, photographié, sans contrepartie financière, seul ou en groupe, dans le cadre du CMEJ et autorise que son image puisse être diffusée

dans les moyens de communication de la mairie (presse, site de la Commune, page Facebook ...).

✓ autorise les responsables du CMEJ à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires par l'état de santé de mon enfant sur demande du médecin.

✓ autorise mon enfant à recevoir, par voie postale ou par mail, différentes informations relatives au CMEJ (invitations, réunions, programmes, rendez-vous...)

✓ atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMEJ et accepte l'organisation et les déplacements que mon enfant devra effectuer dans ce cadre. La commune de Soussans ne pourra en aucun cas être tenue responsable des incidents ou dommages qui pourraient survenir aux jeunes durant les trajets domicile / lieu de rendez-vous et retour.

Chaque membre du CMEJ reste placé sous la responsabilité de ses représentants légaux jusqu'à la prise en charge par l'él(u)e en charge du CMEJ au point de rendez-vous fixé au préalable.

La commune de Soussans assume la prise en charge des jeunes élus pendant la durée des réunions du conseil et celle des manifestations ayant justifié le rendez-vous.

Fait à Soussans, le

Signature du représentant légal

(précédée de la mention « lu et approuvé »)